

LES POISSONS MIGRATEURS

sur le territoire du

SAGE ODET

- Février 2016 -

Surface : 725 km²

Linéaire de cours d'eau : 1 100 km

Département(s) : Finistère

Cours d'eau principaux : Odet, Steir, Jet, Corroac'h

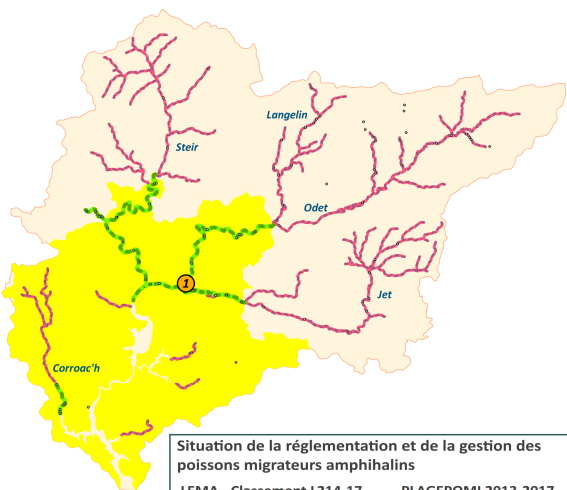
Poissons migrateurs : Saumon atlantique, Anguille européenne, Lamproie marine, grande Alose et la Truite de mer

Toutes les espèces de migrateurs amphihalins présentes en Bretagne colonisent le bassin de l'Odet. Le saumon et l'anguille se répartissent jusqu'en amont des cours d'eau tandis que les aloses sont cantonnées sur la partie aval et les lamproies sur la partie médiane du bassin de l'Odet.

Le bassin de l'Odet est très productif en juvéniles de saumon par rapport à la moyenne régionale. Des conditions de circulation correctes et des zones de frayère de qualité rendent possible cette situation favorable pour le saumon atlantique sur ce bassin versant. La lamproie marine est présente mais essentiellement sur l'Odet et le Jet. Quelques grandes aloses fréquentent tous les ans la partie aval de l'Odet.



Source : BD Carthage, Pôle ONEMA-INRA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Source : BD Carthage, ONEMA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Plan de gestion en faveur de l'Anguille

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 52 km

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17

=> Linéaire en liste 2 : 44 km

=> Linéaire en liste 1 : 261 km

Plan de gestion des poissons migrateurs 2013-2017

=> 1 ouvrage prioritaire

=> Taux autorisé de captures (TAC) 2016-2017 :
- Saumon de printemps : 61 sur l'Odet, le Jet et le Steir
- Castillon : 553 sur l'Odet, le Jet et le Steir

OBJECTIFS & MESURES de gestion du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2013-2017 pour les cours d'eau bretons

Le **PLAGEPOMI** est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :

=> la protection et la restauration des milieux
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces
=> la communication

Saumon :

Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

Truite de mer :

Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne

Anguille :

Augmenter le nombre des anguilles argentées

Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles

Grande Alose :

Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter

Alose feinte :

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

Lamproie marine :

Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter

Lamproie fluviatile : Mieux connaître cette espèce en Bretagne

En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du **PLAGEPOMI**. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.

=> Poursuivre le suivi du recrutement de juvéniles de saumons par la méthode des indices d'abondance

=> poursuivre l'état des lieux des populations d'anguilles par la méthode des indices d'abondance

Le **PLAGEPOMI** a également établi une **liste régionale d'ouvrages prioritaires à la montaison et à la dévalaison :**

sur l'Odet

=> 1* - Moulin Saint-Denis

* Numéro à reporter sur la carte de situation de la réglementation et de la gestion des poissons migrateurs page 1

La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le **PLAGEPOMI** se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des **SAGE** et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.

OBJECTIFS & DISPOSITIONS relatives à la continuité et aux poissons migrateurs dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Odet

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

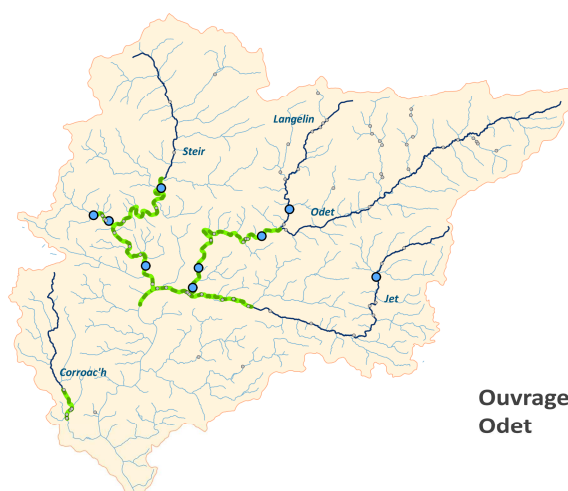
Protéger et gérer les milieux naturels aquatiques

Article 16 - Continuité écologique des cours d'eau

Effacer/aménager les obstacles au franchissement des poissons migrateurs et autres espèces piscicoles

=> 9 ouvrages prioritaires

Prendre en compte la circulation piscicole dans les projets de construction/rénovation d'ouvrage routier de franchissement de cours d'eau



Ouvrages prioritaires définis dans le SAGE Odet

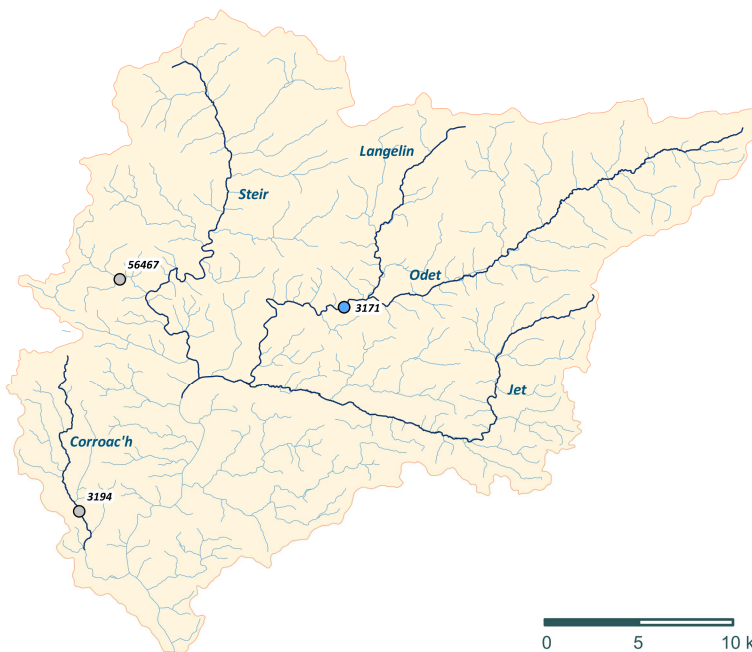
- Obstacle majeur à la remontée des poissons inscrit dans le PAGD
- Autre ouvrage
- L214-17 - classement liste 2

Actions 2007-2014 de restauration de la continuité en faveur des poissons migrateurs amphihalins

Hauteur de chute effacée : 1,10 m
 Hauteur de chute équipée : 0 m
 Accessibilité : *non déterminée*
 linéaire d'habitats restaurés : *non déterminé*

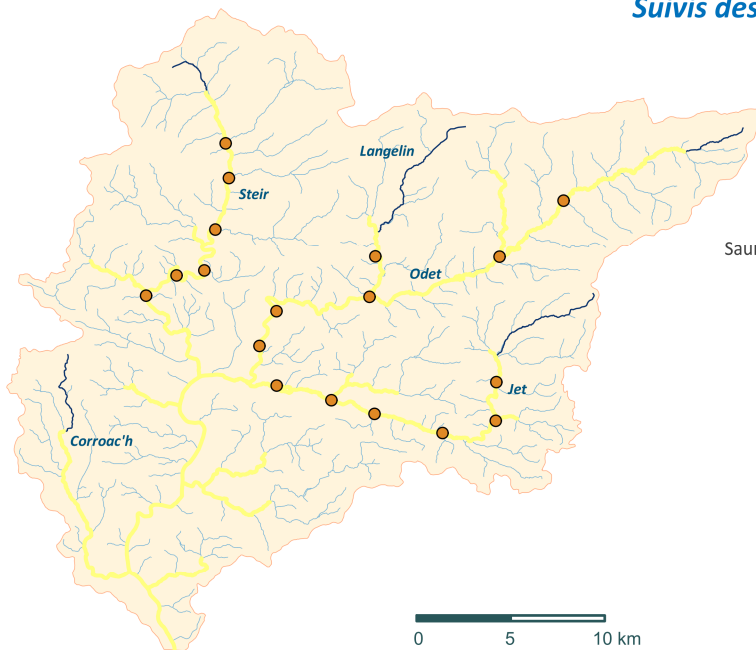
Ouvrages aménagés :
 => Grenelle : 1
 => L214-17 - Liste 2 : 1
 => Plagepomi : 1

- Etude préalable
 - Passe à poissons / bras de contournement
 - Rivière de contournement
 - Effacement / Abaissement
 - Autre aménagement
- XXX Code ROE de l'obstacle
 A reporter dans le tableau en annexe



Source : BD Carthage, ONEMA, BGM
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins



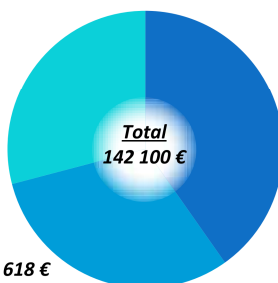
- Saumon {
- Stations Indices d'abondance de juvéniles de saumons (1994-2014)
 - Cartographie des habitats de juvéniles de saumons avant 2000

15 stations échantillonnées annuellement dans le cadre des indices d'abondance saumon
 122,5 km de cours d'eau cartographiés pour la description des habitats de juvéniles de saumon en 1995

Source : BD Carthage, AELB, ONEMA, FD29, BGM
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Bilan financier des actions du programme «poissons migrateurs» 2007-2014

Travaux de restauration de la continuité écologique : 41 315 €



Etudes préalables à la restauration de la continuité : 43 618 €

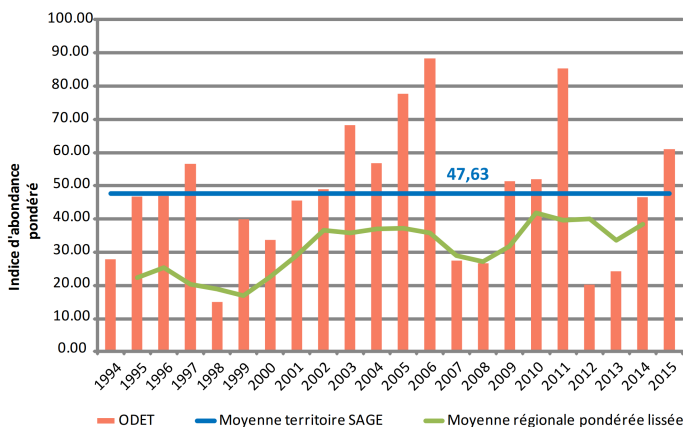
Suivi des stocks : 57 167 €



Saumon atlantique

Indice d'abondance de juvéniles de saumon (FDPPMA 29)

Evolution de l'indice d'abondance pondéré sur le bassin de l'Odet de 1994 à 2015



Surface de production totale estimée : 249 049 m²
 d'équivalent radier/rapide (ERR)
 Surface accessible : 249 049 m² ERR (100% de la surface totale)
 Production moyenne entre 1994 et 2015
 => 41 985 juvéniles sur le bassin de l'Odet
 Contribution de 10,56 % du total régional sur l'Odet
 (cours d'eau intermédiaire)

Fortes variations interannuelles

Evolution des indices d'abondance similaires à la moyenne régionale :

=> Recrutement exceptionnel entre 2003 et 2006, en 2011 et en 2015

=> Recrutement faible en 1998, en 2007 - 2008 et 2012 - 2013

Plus forte contribution du cours de l'Odet puis du cours du Steir :

=> Répartition équilibrée et conforme par rapport aux surfaces de production potentielles disponibles



Anguille européenne

ZOOM - Mortalité cumulée des saumons et anguilles dans les turbines (EPTB Vilaine, LOGRAMI, ONEMA, BGM, 2015)

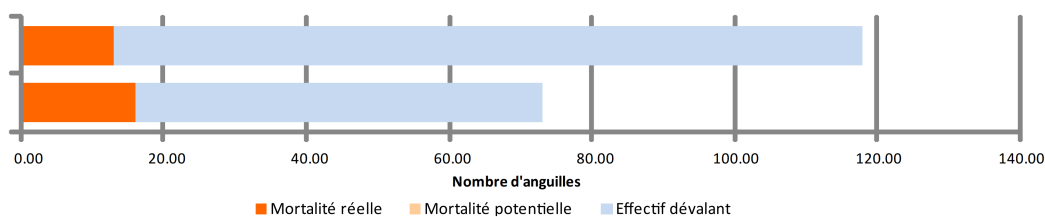
=> Evaluation de l'effet des ouvrages hydroélectriques sur la mortalité en dévalaison à l'aide de modèles de répartition et de mortalité dans les turbines

Moulin de Kerolven

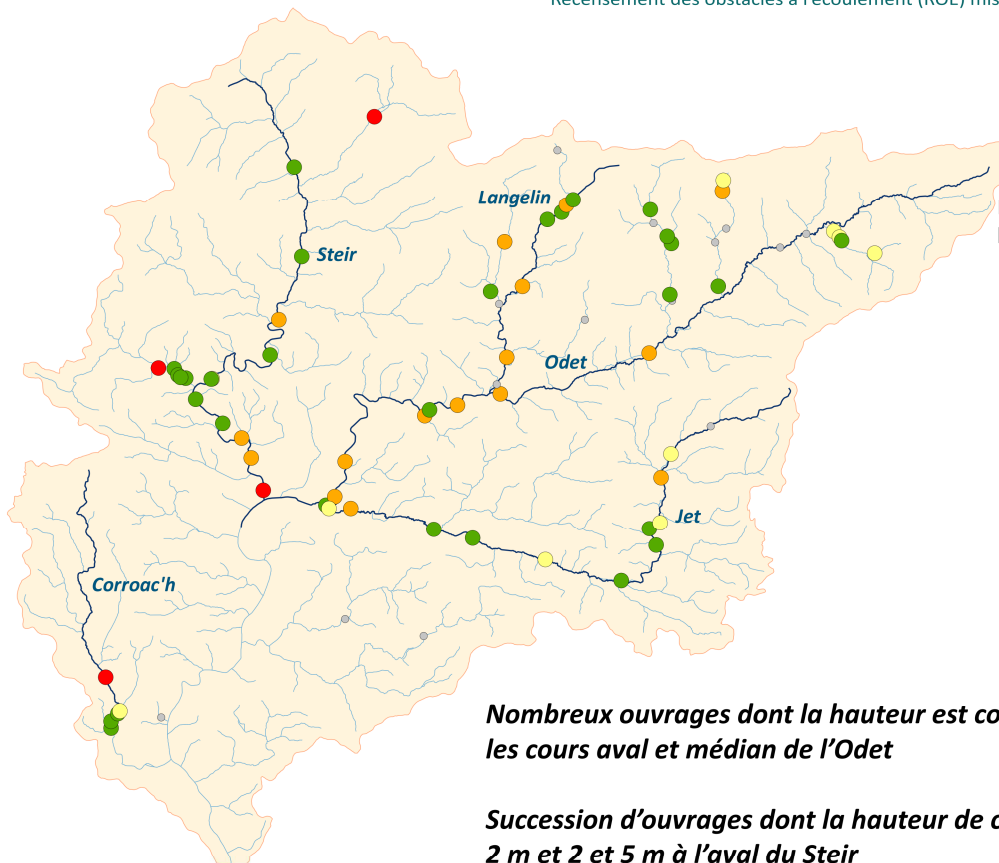
Taux de mortalité au module : 10,80 %

Moulin Launay

Taux de mortalité au module : 22,20 %



Mortalité potentielle (sans prise en compte de l'effet des usines hydroélectriques en amont) et la mortalité réelle (prise en compte des mortalités cumulées en amont) des anguilles argentées selon le modèle «Production moyenne»



Hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (ROE)

- Inférieure à 0,5 m
- Entre 0,5 et 1 m
- Entre 1 et 2 m
- Entre 2 et 5 m
- Supérieure à 5 m
- Non renseignée

Nombreux ouvrages dont la hauteur est comprise entre 1 et 2 m sur les cours aval et médian de l'Odet

Succession d'ouvrages dont la hauteur de chute est comprise entre 1 et 2 m et 2 et 5 m à l'aval du Steir

Nombreux ouvrages inférieurs à 0,5 m sur le reste du territoire

Source : BD Carthage, ONEMA
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015
ONEMA
Office National de l'Eau et de Milieu

Synthèse sur les cours d'eau principaux (ROE)

Cours d'eau	Obstacles à l'écoulement	Somme des hauteurs de chute renseignées	Dispositif de franchissement
Odet	10	7,9 m	1
Jet	12	5,6 m	3
Steir	11	7,9 m	7
Corroac'h	5	4,3 m	1

ZOOM - Etude générale de la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin versant de l'Odet (SIVALODET, 2012)



Objectif : Proposer des aménagements sur les ouvrages transversaux en vue de rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau principaux du bassin de l'Odet

68 ouvrages diagnostiqués
32 ouvrages, dont 18 effacés, ne constituant pas un obstacle significatif

Cours d'eau	Ouvrages recensés	Hauteur de chute cumulée (m)	Taux d'étagement*	Linéaire de cours d'eau influencé par un ouvrage (%)
Odet	43	7,1	0,08	5,4
Steir	9	5,1	0,10	14,7
Jet	12	3,6	0,03	4,4
Corroac'h	5	1,4	0,06	4,0

* Taux d'étagement : somme des hauteurs de chute des ouvrages rapportée au dénivelé total du cours d'eau de rang de Stralher supérieur à 2. C'est un indicateur de la modification du profil en long causée par la présence des ouvrages.

Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance



Saumon

=> Poursuivre le suivi du recrutement en juvéniles de saumons sur le bassin versant de l'Odet (15 stations)



Anguille

=> Réaliser l'état des lieux de la population d'anguilles sur l'Elorn, la Mignonne et le Camfroust

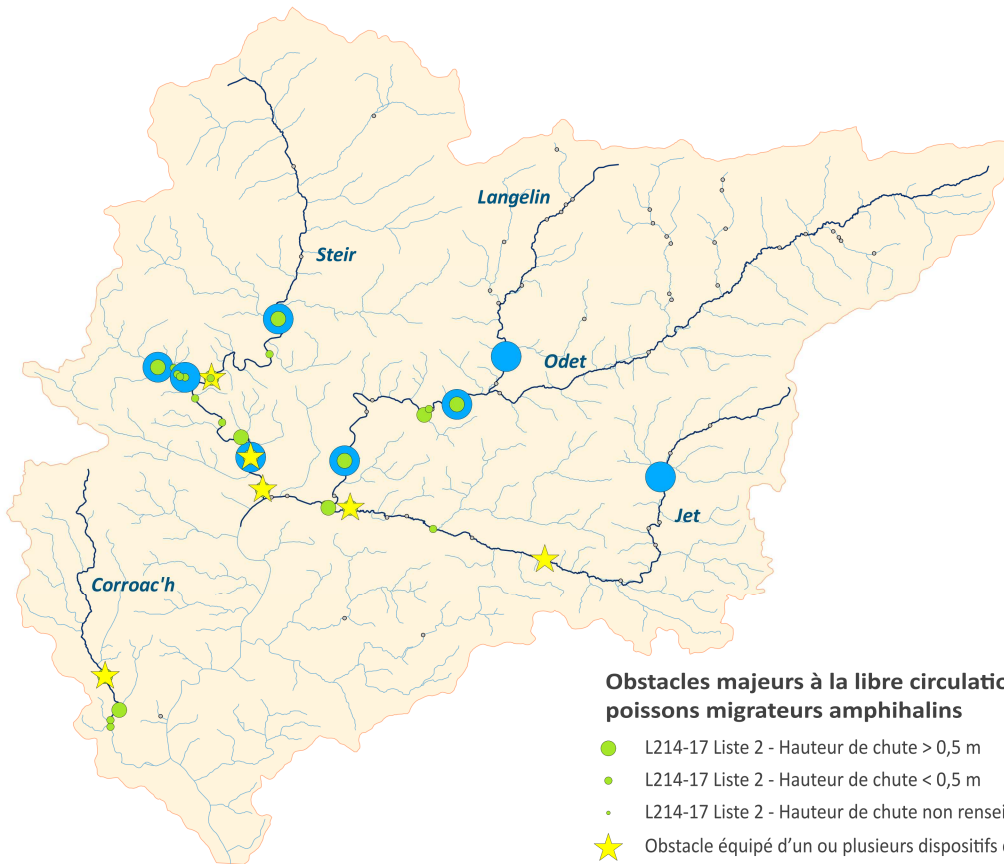
=> Mettre en place un suivi du front de colonisation, de l'évolution du recrutement et des caractéristiques de la population d'anguilles à travers des pêches électriques spécifiques



Aloses

=> Poursuivre et renforcer la mise en place d'enquêtes halieutiques des captures par les pêcheurs amateurs en zone fluviale sur l'Odet

Restaurer et garantir la libre circulation piscicole



Obstacles majeurs à la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins

- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute > 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute < 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute non renseignée
- ★ Obstacle équipé d'un ou plusieurs dispositifs de franchissement
- SAGE - Ouvrage prioritaire
- PLAGEPOMI - Ouvrage prioritaire
- Obstacle majeur à la migration mis en évidence par les études & suivis des poissons migrateurs
- Autre ouvrage



Source : ONEMA, DREAL, PLAGEPOMI, SAGE, BGM, FD29
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Odet

Etat d'avancement : 1ère révision (en cours d'élaboration)

Structure porteuse : Syndicat intercommunal de la vallée de l'Odet

Contrat territorial avec volet «milieux aquatiques»

Structure porteuse :

=> Syndicat intercommunal de la vallée de l'Odet

Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Finistère (FDPPMA 29)

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Quimper, Quéménéven, Trégourez, Leuhan, Coray)

Conseil général du Finistère

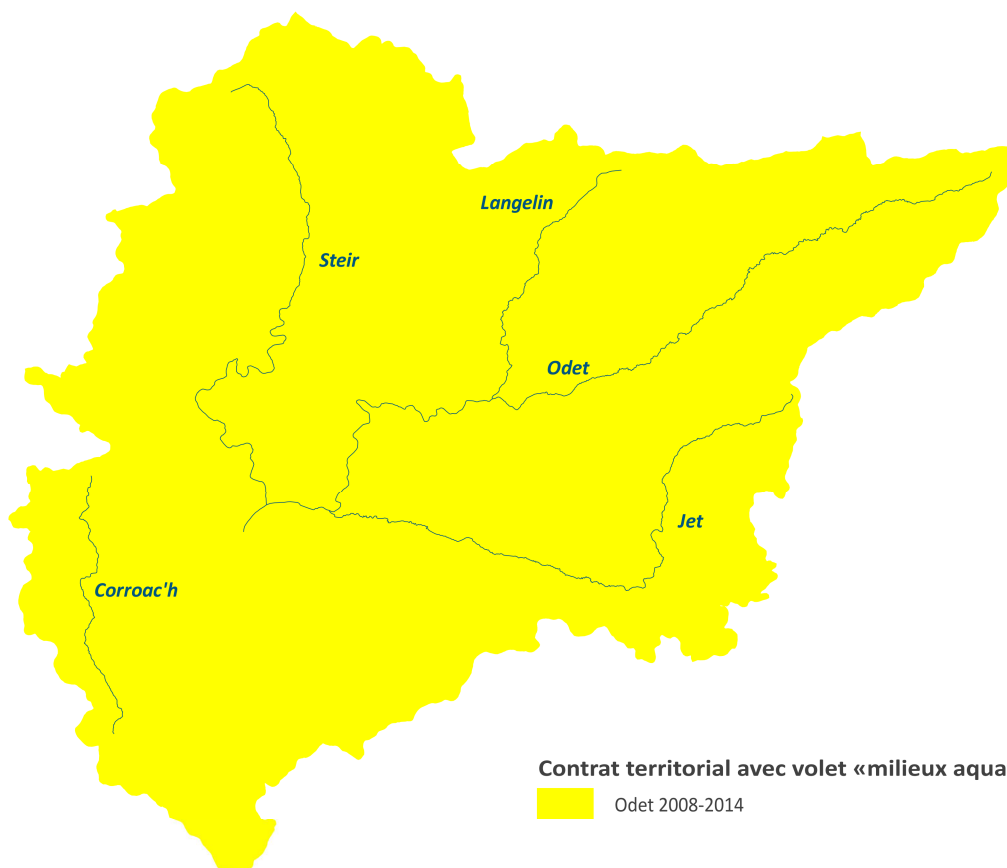
Partenaires financiers et/ou techniques

Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques (CAMA) du Finistère
FDPPMA 29

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil régional

Conseil départemental du Finistère



Source : BD Carthage, AELB, CAMA29
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Les fiches «Poissons migrateurs » visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrateurs ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires.

Le Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs.

Dans ce contexte, sa mise en oeuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE. L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au coeur de ce projet.

ANNEXE - Synthèse des actions en faveur des poissons migrateurs amphihalins sur le territoire du SAGE Odet

Thème	Espèces concernées	Année(s) de réalisation	Cours d'eau	Intitulé	Maître(s) d'ouvrage	Code ROE	Document(s) à télécharger
Suivi de stocks							
	Saumon	2007-2015	Odet	Indices d'Abondances de juvéniles de saumons	FDPMA 29 EPTB Vilaine		Rapport 2015
	Saumon Anguille	2015		Mortalité cumulée des saumons et des anguilles dans les turbines du bassin Loire-Bretagne	ONEMA LOGRAMI		Rapport 2015
	Saumon	2015	Odet	Révision des TAC sur la période 2016-2017 dans le cadre du PLAGEPOMI des cours d'eau bretons - Bassin versant de l'Odet	BGM BGM ONEMA		Fiche
Etude continuité							
	Tous migrateurs	2010	Steir	Etude - Restauration de la continuité écologique sur le seuil du Moulin de St Alouarn sur le ruisseau de Guengat, affluent du Steir (OG - GUEN_01)	SIVALODET	ROE 56 467	-
	Tous migrateurs	2013	Odet	Etude - Restauration de la continuité écologique sur le seuil de Coat Piriou sur l'Odet (OG - ODET_12)	CG 29	ROE 3 171	Etat des lieux et diagnostic Avant-projet détaillée Dossier de déclaration Loi sur l'eau
	Tous migrateurs	2013	Corroac'h	Etude - Restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'ancienne pisciculture du Corroac'h sur le Corroac'h (CORR_03)	CG 29	ROE 3 194	-
Travaux							
	Tous migrateurs	2014	Odet	Seuil de Coat Piriou	CG 29	ROE 3 171	Fiche résumé

